

Le Nobel Jean Tirole recommande plus de transparence dans les marchés publics

Zéro pointé pour la Ville de Paris. En janvier, la municipalité avait lancé une compétition pour choisir l'entreprise chargée d'exploiter les 400 kiosques de la capitale. Raté. Saisi par un candidat évincé au premier tour des discussions, le tribunal administratif de Paris vient de tout annuler. Son ordonnance rendue en référé le 9 avril est sévère pour la Ville.

Celle-ci a en effet écarté le consortium réunissant ExterionMedia et Derichebourg en raison de son manque d'expérience dans la gestion de kiosques, un critère qui n'était pas prévu dans le cahier des charges. Sur cette base, seul Decaux, actuel titulaire du marché et de nouveau candidat, « pouvait justifier de références complètes », souligne l'ordonnance. Autrement dit, les jeux étaient faits d'avance. La mairie va désormais devoir relancer un vrai appel d'offres, découpé en plusieurs lots, avec des réponses sous enveloppes cachetées. C'est un exemple typique des dérives auxquelles donnent lieu les marchés publics.

Accroître la concurrence lors des appels d'offres, développer la transparence, oublier les objectifs d'ordre politique : tels sont précisément les conseils en la matière de Stéphane Saussier, professeur à l'université Paris-I, et du nouveau Prix Nobel d'économie, le Français Jean Tirole. Dans une note du **Conseil d'analyse économique** publiée mardi 14 avril, ils formulent dix recommandations pour que la réforme des marchés publics améliore vraiment les procédures.

10 % du PIB français

L'enjeu est énorme. Du concours d'architecte lancé par la municipalité d'Huningue (Haut-Rhin) pour sa nouvelle caserne de pompiers à la gestion de la fourrière de la ville de Foix en passant par les partenariats public-privé, les marchés publics sont évalués à 10 % du produit intérieur brut de la France, indique la note. Soit 200 milliards d'euros. C'est dire si économiser 1 % ou 2 % compte. Or le moment est venu de gagner en efficacité.

D'ici au 18 avril 2016, la France doit en effet transposer dans sa législation deux directives européennes de 2014 sur les marchés publics. Certains changements ne sont pas négociables, comme le passage à des procédures électroniques, sans papier. Mais d'autres points restent à la main des Etats, et le gouvernement a lancé en janvier une consultation sur un projet de texte. « C'est maintenant ou jamais ! », commente M. Saussier.

Première suggestion des deux économistes : il faut davantage de transparence. Les directives vont conférer plus de liberté aux collectivités pour négocier avec les entreprises. Dans la phase initiale, la « discussion compétitive » va devenir la règle au lieu du classique appel d'offres. Et, une fois les contrats attribués, ils pourront être renégociés sans nouvelle procédure, sous réserve que cela ne fasse pas grimper la facture de plus de 50 %.

« Viser le meilleur rapport qualité-prix »

« Cette liberté accrue est potentiellement bénéfique », car elle permet

de mieux ajuster les choix à la réalité des besoins, estiment les deux auteurs. Encore faut-il que cela ne se fasse pas dans l'opacité. MM. Saussier et Tirole préconisent donc de rendre obligatoire la publication en ligne, en plus des informations légales, d'un rapport d'analyse des offres. De même, « un avis d'avenant » devrait être publié dès que le contrat est renégocié en hausse de plus de 10 %.

Encore faut-il aussi que les pouvoirs publics ne profitent pas de leur nouvelle liberté pour intégrer trop de critères sociaux, environnementaux ou d'innovation dans les commandes publiques, jugent les économistes. Une position à contre-courant. Le gouvernement ainsi que de nombreuses associations souhaitent au contraire qu'un coup de pouce soit donné aux entreprises affichant un bon bilan carbone, employant des personnes en difficulté, etc. « Cela risque d'être coûteux et d'entraîner du favoritisme, affirme pour sa part M. Saussier. Il y a des façons plus efficaces d'atteindre ces buts, par exemple en taxant les émissions de carbone. Dans les appels d'offres, mieux vaut viser le meilleur rapport qualité-prix. »

Malgré cette divergence, les auteurs de la note assurent que le premier ministre, Manuel Valls, et le ministre des finances, Michel Sapin, se sont montrés « très réceptifs » à leurs propositions. Les derniers arbitrages sont attendus fin avril, pour une publication du texte officiel cet été. ■